



## Union Fédérale des Syndicats de l'État – CGT

COMPTE-RENDU DU GT DU 19 JUILLET 2019

MISE EN ŒUVRE DES SECRETARIATS GENERAUX COMMUNS  
AUX DDI ET PREFECTURES

Paris, le 26 juillet 2019

Afin de marquer le début d'une soit disant phase de concertation sur les modalités de mise en place des secrétariats généraux communs, les organisations syndicales (OS) au Comité technique central (CT-C) des DDI ainsi que ceux du Comité technique (CT) des préfectures ont été invités à participer à un groupe de travail (GT) annoncé par le Secrétaire général du Gouvernement (SGG) lors du dernier CT-C des DDI du 9 juillet.

Début de l'accompagnement RH de cette XIème réforme territoriale, les OS sont appelées à échanger sur un « guide » transmis moins de 48 heures avant et nommé *Vade-mécum RH à destination des préfigureurs*.

En liminaire, les OS ont fait part d'observations générales sur cette nouvelle réforme. **La CGT, au travers d'une déclaration liminaire jointe en annexe, a rappelé son opposition et sa demande de retrait de l'ensemble des réformes mortifères actuelles.** La CGT a également demandé des compléments d'information sur les documents transmis qui sont loin de répondre aux nombreuses questions soulevées.

Les organisations syndicales ont fait part de leur étonnement face à l'exercice au regard de la nomination de plusieurs préfigureurs en région. Le DSAF a cependant confirmé le calendrier du SGG mentionnant qu'une instruction du SGG relative à la nomination des préfigureurs, serait publiée fin juillet pour une nomination effective des préfigureurs début septembre.

**Est-ce à dire que les préfigureurs nommés ces derniers jours n'ont aucune légitimité!!! Nous pouvons le penser.**

**L'administration a d'ailleurs précisé que toute nomination devrait être soumise au niveau national pour validation afin que les équilibres entre ministères soient maintenus.** Ce qui est inquiétant c'est qu'il ne lui a pas été possible d'estimer cet équilibre. On peut s'interroger quant aux critères retenus par les préfets pour nommer les préfigureurs et surtout pour écarter leurs candidatures.

Le DSAF a **confirmé un transfert budgétaire des emplois impactés vers le programme 354 du Ministère de l'Intérieur au 1er janvier 2020 et une finalisation du transfert physique des agents en juin 2020.** L'administration nous impose son calendrier à marche forcée alors même que les inspecteurs interministériels ont écrit que les SG communs ne pourront pas fonctionner et que des pans entiers ne semblent pas avoir été réfléchis. Une seule chose est certaine, le mot d'ordre donné au préfigureur : cette réforme, par mutualisation, doit permettre la réduction d'effectifs.

**Comment penser l'organisation de ces SGC alors que leurs missions ne semblent pas connues, tout comme celles futures des DDI et des Préfectures ?**

**Sur certains sujets, le silence de l'administration est assourdissant : RH de proximité, action sociale, médecine de prévention...**

Lorsque réponses il y a, elles sont d'ordre générique. Pour l'administration, l'exercice consiste à construire un cadre commun et des principes directeurs qui devront nécessairement être ajustés au regard des spécificités locales...la devise étant : Nul doute que le local saura s'adapter !!! De quoi rassurer c'est certain !!!

Ou encore, l'administration s'exerce au **flou artistique notamment s'agissant du dialogue social**. Sera-t-il commun aux DDI et aux préfectures ? local ? régional ? national ? A priori, il sera local... puis régional...avec quand même un visa du national...mais à confirmer...!!! Quant à nos élus de décembre 2018, seront-ils à même de continuer leur mandat ? Si non, réel déni de démocratie !!

**La CGT a demandé l'affectation en surnombre en DDI des agents qui ne souhaiteraient pas suivre leurs missions en SGC**. L'administration a répondu que si une affectation en surnombre peut-être envisagée, cette solution ne saurait être pérenne. Ca devra être pour une période courte, le temps pour l'agent d'effectuer une mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Le MI rajoute que les agents devront chercher un autre poste et seront accompagnés par la PFRH et le CMC du MI. **La CGT rappelle qu'il incombe à l'administration de trouver un poste aux agents et non le contraire !!! Sachant que les postes ouverts se réduisent comme peau de chagrin, on peut envisager une multitude de RPS à venir !!!**

Par ailleurs, s'agissant du droit au retour prévu par l'administration, pour la CGT, ce dernier n'a de sens que s'il est appliqué à la suite d'une demande d'intégration, sinon...ce n'est rien d'autre que l'application des droits statutaires au retour en cas de mobilité (détachement, PNA...).

Enfin, nous avons demandé à avoir une visibilité, avant signature, sur les conventions de délégations de gestion (ou dites de rétro-transfert au MI) qui seront établis entre le MI et les ministères concernés afin de s'assurer de la prise en considération de l'ensemble des éléments notamment ceux relatifs à l'action social.

Après 4 heures d'échanges, les mêmes organisations syndicales sont appelées à une journée de concertation le 29 août 2019 à partir de 9h30. En espérant que les réponses soient plus fournies.

Mais en ce 25 juillet, lendemain de l'annonce au conseil des ministres de la création du *comité interministériel régional de transformation des services publics* et de la nomination du préfet KUPFER, conseiller du Gouvernement, en qualité de coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État, on ne peut que l'espérer...A moins qu'il ne faille se référer à la MICORE (mission de coordination de la réforme de l'Etat)...on ne sait plus trop....

Affaire à suivre.



## Union Fédérale des Syndicats de l'État – CGT

DECLARATION LIMINAIRE AU GT DU 19 JUILLET 2019  
MISE EN ŒUVRE DES SECRETARIATS GENERAUX COMMUNS  
AUX DDI ET PREFECTURES

Paris, Le 19 juillet 2019

Monsieur le Directeur,

La CGT est une caisse de résonance des personnels des DDI et pour cela, elle réitère leurs demandes :

- **Le retrait du projet de loi de transformation de la fonction publique ;**
- **La fin du gel du point d'indice ;**
- **L'arrêt des transferts de missions et d'agents vers le Ministère de l'intérieur ;**
- **L'abandon du projet de création des Secrétariats Généraux Communs ;**
- **La reconquête sur l'ensemble du territoire national de services publics de pleine compétence et de proximité ;**
- **La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement et de titularisations.**

Concernant le cadre fixé par la circulaire du 12 juin 2019 pour la mise en place des SG communs, celle-ci ne tient absolument pas compte du rapport de la mission inter-inspection qui écrit noir sur blanc que l'interministérialité en DDI, en place depuis presque 10 ans, ne fonctionne pas correctement et précise clairement :

- *que les missions ne peuvent pas être toutes accomplies en raison de la hausse des missions "prioritaires" et de la baisse drastique des effectifs ;*
- *une lassitude des agents et de leurs cadres en raison de l'enchaînement des réformes incessantes avec perte de sens dans l'application des missions.*

Ce rapport met aussi en avant les problématiques qui rendront ces secrétariats généraux communs inopérants et dangereux pour les agents :

- *Impossibilité assumée et manifeste d'avoir, dans tous les départements, des compétences sur l'ensemble des fonctions ;*
- *Baisse de motivation des agents qui seraient à nouveau contraints d'intégrer une nouvelle organisation de travail du fait d'éventuels transferts de BOP ;*
- *Éloignement des équipes métiers entraînant une perte d'efficacité.*

Malgré tout, et sans cohérence aucune, il préconise d'aller plus loin encore dans la « défaillance de l'État » au nom de la sacro-sainte économie budgétaire, ce que la CGT ne peut accepter, ces propositions s'inscrivant dans la logique gouvernementale de liquidation et de casse du service public.

Pour pallier cette casse, et après l'avoir organisée partout sur le territoire, le gouvernement dit réinventer les services de proximité en transformant les maisons de services au public en maisons France services, en formant de super agents polyvalents qui pourront ainsi être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnement. Bien pratique comme méthode de désengagement....

Vous l'aurez compris, les documents qui nous ont été remis en vue de ce GT sont loin de répondre aux interrogations posées par les agents et à leurs inquiétudes. Informations soumises à compléments ultérieurs, solutions parfois irréalistes, questions non soulevées .... La CGT attend notamment de ce GT que vous éclaircissiez certaines orientations même si la CGT reste et restera en total désaccord avec ces réorganisations.

Merci de votre attention.